

<https://snetap-fsu.fr/Sortie-du-decret-statutaire-pour-les-enseignants-chercheurs-qui-modifie-le.html>



Sortie du décret statutaire pour les enseignants-chercheurs modifiant le décret 92-171.

- Les Dossiers - Enseignement supérieur -
Date de mise en ligne : jeudi 1er avril 2021

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Pas de grand bouleversement c'est un alignement sur les dispositions du ministère de l'enseignement supérieur (MESRI) oubliées lors de la dernière modification : la création d'un éméritat pour les maîtres de conférences [HDR](#).

Le SNETAP-[FSU](#) en avait fait la demande dès que cette modification était apparue au MESRI.

La deuxième modification est plus technique, c'est la suppression de la commission des directeurs des établissements publics d'enseignement supérieur agricole pour l'ouverture d'emplois à pourvoir par détachement et l'ouverture de concours en PR1.

[Accéder au décret.](#)